

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

CM 04/04/2016 - 1/5

DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU :

Lundi 04 avril 2016

L'an deux mille seize, le lundi 04 avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Francis KOCK, Maire.

Etaient présents : Mme Mélanie MAGNIER (ANDRÉ), MM Francis KOCK, Serge BOULANGER, Bernard CARON, Francis DEMARQUE, Jean-Pierre DURET, Jean-Louis DUROS, Jean-Paul LEQUEUX, Frédéric NAVARRE et Jean-Jacques REMY.

Etaient absents :

Maggy PEZZINI ayant donné pouvoir à Jean-Louis DUROS;
Elodie PEYOIS, Anne-Marie VIGNERON Nadège DELPECH excusées.
M. Jean-Louis DUROS a été nommé secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 19 heures 30.

ORDRE DU JOUR :

Budget communal 2016:

La commission budget qui s'est réunie mi-mars avait préparé la proposition de budget mais Monsieur le Maire a jugé plus opportun d'attendre de connaître les dotations de l'Etat pour pouvoir présenter et voter le budget.

Avant de détailler l'étude du budget, M. le Maire annonce que dans le cadre de la Loi NOTRe, la totalité des transports concernant l'école primaire sera désormais à la charge de la commune. Même les déplacements vers la piscine qui étaient jusque-là subventionnés à hauteur de 70% par le conseil départemental dépendront de la commune.

Le budget de fonctionnement 2016 s'élève à 639 962,14 €. Le conseil approuve le budget à la majorité des membres présents.

De la même façon, le compte de gestion est accepté à l'unanimité.

Vote des 4 taxes :

A l'unanimité, le conseil décide de ne pas augmenter les 4 taxes.

Monsieur le maire fait remarquer que cela fait 8 ans que le conseil municipal n'a pas augmenté les taxes.

Taux de la taxe d'habitation :	21,03 %
Taux de taxe sur le foncier bâti :	15,05 %
Taux de taxe sur le foncier non bâti :	45,61 %
Taux cotisation foncière des entreprises :	19,50 %

CCAS :

Au cours d'un conseil municipal précédent, la dissolution du CCAS et son action directement exercée par le conseil municipal avait déjà été approuvée. Le conseil confirme à l'unanimité ce vote et approuve également à l'unanimité les conditions d'octroi et les modalités d'aide et de secours, à savoir :

- Instruction de chaque dossier par le Maire
- Chaque aide ne dépasse pas 70 € ;
- Les aides ne peuvent être accordées que sous forme alimentaire ou de combustible.

Le budget est également voté à l'unanimité.

Organisation du secrétariat :

Monsieur le Maire annonce au conseil qu'il autorise Mme Dorothée BOULARD, la secrétaire de mairie, à exercer à temps partiel à 50% à compter du 1^{er} juin 2016.

Cela représente un temps de travail de 18h45 par semaine. Il est proposé d'organiser son emploi du temps de la manière suivante :

- Semaines paires, 2 jours, le mardi de 9h00 à 18h00 et le jeudi de 9h00 à 17h00 ;
- Semaines impaires, 3 jours, mardi et jeudi, ainsi que le vendredi de 9h00 à 17h30.
- Ouverture au public : Mardi 13h30 à 18h, Jeudi : 09h00 à 12h00 et vendredi 13h30 à 17 h00

Afin de compenser le déficit d'ouverture au public, Monsieur le maire propose d'organiser des permanences d'élus (Maire et adjoints). Chaque lundi soir une permanence d'une heure et une autre les mercredis des semaines paires.

Renouvellement des baux ruraux :

Monsieur le Maire propose au vote du conseil le renouvellement des baux au bénéfice d'agriculteurs :

- Bail de M. PASQUIER, du 11 novembre 2015 au 11 novembre 2024 ;
- Bail de M. POLETZ ;
- Bail de M. PASQUIER ;
- Bail de M. PASQUIER chemin de Coucy .

Le renouvellement de ces baux est approuvé à l'unanimité, de même que celui de la CCA (droit de chasse sur les propriétés communales) reconduit tacitement tous les 3 ans.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES :**Eclairage public :**

La prochaine étape de la rénovation de l'éclairage public sera l'ensemble du Champ Marot. Le devis de l'USEDA concernant 9 mats et 9 lanternes s'élève au total à 13.778,73€ dont 4.561,27 sont pris en compte par l'USEDA. Le reste à charge pour la commune est de 9.217,46€. Ce devis est accepté à l'unanimité par le conseil. Ces travaux pourront être effectués fin 2017 ou début 2018.

Nous sommes dans l'attente d'un autre devis pour l'éclairage de la sortie du village vers Prémontré, avec l'installation de 2 nouveaux lampadaires et la rénovation de 4 déjà en place. Un enfouissement du réseau est envisagé avec une subvention de 80% de la part EDF enfouissement.

Fibre optique :

Jean-Jacques REMY présente le projet d'installation de la fibre optique. L'USEDA a reçu pour mission du département de développer l'Internet haut débit dans l'Aisne. Il n'est pas pour nous question d'installation de la fibre au porte à porte, mais d'amener la fibre optique jusqu'à l'armoire téléphonique du village pour utiliser le réseau cuivre téléphonique jusqu'au domicile des Brancourtois. Ce projet permettra de passer de 3 à 4 mégas actuels à 15 mégas, puis à 38 mégas en 2020. Le coût pour la commune sera de 5,50€ par an et par habitant (3.900€/an) sur 20 ans.

A l'unanimité le conseil autorise le Maire à signer la convention avec l'USEDA.

La mise en service de la fibre optique ne sera pas effective avant fin 2017.

Conseil de l'école :

Le conseil de l'école s'est déroulé le 18 mars dernier. Mme Dominique GAGNON, directrice, a présenté la nouvelle enseignante, Mme Laure SOBCZAK, qui est arrivée en début du mois de mars auprès de la classe de CE2-CM1-CM2, et qui devrait rester jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Jean-Louis DUROS récapitule les projets pour l'année en cours :

- Les élèves des classes primaires vont bénéficier d'une initiation gratuite au basket-ball, cette initiation étant clôturée en juin par un tournoi inter écoles à Coucy-le-Château (transport à Coucy financé par la municipalité).
- Un projet *musique* de 20 séances sera animé par une enseignante de l'école de musique de l'Ailette. Il concernera toutes les classes. (560 €) pris en compte par la municipalité ;
- Le projet *danse* sera quant à lui proposé par la compagnie ARTS 02 qui présentera le spectacle *rev'alité* ayant pour thème le sommeil. (900 € dont 700 financés par la municipalité, la coopérative et l'APEB finançant 100 € chacun).

Les sorties pédagogiques ne sont pas oubliées avec :

- Sortie au musée Matisse au profit des 2 classes primaires (transport (609€), financé par la municipalité) ;
- Visite de la ferme pédagogique de Verneuil sous Coucy pour les élèves de Maternelle. Transport (138 €) pris en compte par la municipalité.

Pas de fusion avec l'école de Prémontré :

L'étude approfondie de la proposition de l'inspecteur d'académie n'a pas débouché sur la fusion entre les deux écoles.

Fond départemental de solidarité :

Le FDS (qui subventionne les travaux publics des commune adhérentes) fonctionnera jusqu'au 31 décembre 2017. Le conseil départemental qui gère le FDS propose à la commune de reconduire son adhésion. Le conseil accepte à l'unanimité.

ASBL :

Jean-Louis DUROS rend compte du déroulement de l'assemblée générale de l'association sportive de Brancourt en Laonnois à laquelle il représentait le conseil. Il termine par la présentation de la demande de prêt de la salle polyvalente à titre gratuit. Il s'agit d'y organiser une journée intergénérationnelle, animation d'un nouveau genre dont l'entrée des participants serait gratuite. Cette demande sera examinée dans le cadre des subventions.

Subventions :

- ASBL : La demande de subvention, 1200€ est acceptée à l'unanimité. Le prêt supplémentaire de la salle polyvalente est accordé pour l'année 2016 ;
- Anciens combattants : une subvention de 100€ est accordée (une abstention et 10 Pour) ;
- Le souvenir Français : à la demande de M. DUROS, la commune adhèrera moyennant 20€ au Souvenir Français, association qui entretient régulièrement la tombe d'un soldat mort pour la France dans le cimetière du village, accepté à l'unanimité.
- Resto du cœur, renouvellement de la subvention de 150€ à l'unanimité ;

En revanche, les demandes de subventions émises par les organisations suivantes :

Fondation Anne Morgan, Croix rouge, Handisport Chaunois, Prévention routière, secours catholique, sont refusées à l'unanimité.

Participation citoyenne :

Le conseil municipal s'est porté candidat auprès de la Préfecture de l'Aisne afin de pouvoir participer au dispositif de participation citoyenne et bénéficier d'une meilleure collaboration avec les forces de gendarmerie.

Le dispositif de participation citoyenne n'a pas vocation à se substituer à, l'action de la gendarmerie. Il consiste à sensibiliser les habitants de la commune en les associant à la protection de leur voisinage. Il complète les actions de prévention de la délinquance susceptibles d'être conduites au sein de la commune.

Les habitants pourront être sensibilisés aux phénomènes de délinquance au cours de réunions publiques et devront adopter des actes élémentaires de prévention : surveillance mutuelles des habitations en l'absence des habitants, ramassage du courrier, signalement à la gendarmerie des faits d'incivilités, de démarcheurs suspects...

Le renforcement des solidarités de voisinage et des liens entre habitants et gendarmerie dissuade les délinquants potentiels. Des référents de quartiers pourront être désignés parmi les volontaires au cours d'une réunion publique.

Monsieur le Maire demande à M. DUROS de préparer un avis d'information à diffuser dans le Brancourtois.

DDT :

Par arrêté préfectoral l'inscription de la commune de Brancourt-en-laonnois du plan prévention des risques naturels est abrogé.

Restauration scolaire :

La société APETITO qui a en charge la restauration à la cantine, s'appelle désormais NEWREST. Le contrat en cours arrivant à échéance à la prochaine rentrée de septembre, M. DUROS est chargé de démarcher

d'autres prestataires afin de les mettre en concurrence. Les propositions seront étudiées et présentées au conseil pour décision.

Quai pompiers :

En cas d'incendie, les pompiers peuvent utiliser les bornes à incendie, mais lorsque l'incendie s'est déclenché en dehors du réseau d'eau, ils doivent pouvoir ravitailler leurs camions. C'est à leur demande que la commune de Brancourt va réaliser un quai pompiers qui permettra à ceux-ci de venir au plus près pour pomper l'eau de l'étang.

M. Jean-Paul LEQUEUX présente le devis de la société KATEC et de l'achat et pose des panneaux pour la somme de 2 558 €. Il précise qu'une demande de subvention sera déposée dans le cadre du contrat départemental de développement local (CDDL).

Le conseil approuve le projet à l'unanimité.

Etang communal :

M. Francis DEMARQUE attire l'attention du conseil sur un phénomène qui pourrait devenir préoccupant. Il est actuellement constaté la mort inexplicquée de plusieurs carpes (5) en quelques jours dans l'étang communal. Cela peut être dû à un manque d'oxygène, à la pollution, à un frayage intensif ou à un problème d'amorçage avec des produits illicites... La situation fait l'objet d'une observation attentive.

Marcheurs :

Le 5 juin prochain, une association de marcheurs organise une randonnée traversant Brancourt, un balisage temporaire sera mis en place à cette occasion.

Amicale des anciens élèves :

Francis DEMARQUE, au nom de l'Amicale des anciens élèves qui prépare ses soirées « CABARET » à la salle polyvalente demande :

- l'autorisation de stocker du matériel sur la scène jusqu'au spectacle (du 6 au 24 avril) ;
- L'autorisation d'installer une goulotte plastique à demeure afin d'y faire passer les fils de l'éclairage qui lui aussi est déjà installé à demeure. Cette goulotte pourra être utilisée par d'autres associations ou utilisateurs pour faire passer des fils ;
- L'autorisation de fixer et laisser à demeure un câble au-dessus du panneau de décor de fond de scène,
- Le prêt pour l'organisation de ces soirées de la camionnette de la mairie.

Le conseil, à l'unanimité accorde ces autorisations, celle de l'utilisation du véhicule étant assortie de l'obligation d'être conduit uniquement par un membre du conseil municipal.

Ecologie :

M. Jean-Louis DUROS fait un point de situation concernant l'avenir de la décharge d'ALLEMAND et des actions entreprises par l'association Qualit'aisne. Malgré l'annonce de fermeture de la décharge en septembre 2016, malgré l'avis, réaffirmé récemment, du conseil départemental, une enquête publique vient de se terminer. Le Préfet de l'Aisne doit se prononcer sur la poursuite d'exploitation de la décharge pour 10 ans sous la forme d'une extension déguisée et permettant l'enfouissement de déchets venant des départements limitrophes.

Il évoque une amélioration du recyclage des déchets en plastiques qui pourrait avoir lieu en utilisant les services d'une association de Saint GOBAIN (ASHE) qui, au contraire du SIRTOM, recycle tous les plastiques. Cela pourrait se faire, comme pour le verre, sous forme d'apport volontaire. Malgré quelques doutes sur la motivation de nos concitoyens, le conseil n'est pas opposé à cette suggestion. Une étude sera menée afin de déterminer ou et sous quelle forme pourrait être installé un bac récupérateur des plastiques usagers. Un tel système existe déjà dans la commune de VAUXAILLON.

Un sondage/questionnaire concernant la forêt de Saint GOBAIN diffusé à l'initiative de l'association « la forêt vivra » est distribué aux membres du conseil. Ce sondage est téléchargeable sur le site internet de la commune.

SIRTOM :

Jean-Jacques REMY revient sur la dernière réunion du SIRTOM.

Il explique que le prix de l'enfouissement des déchets augmente chaque année ce qui devrait rentabiliser le tri de nos déchets. Malheureusement, ce marché est tributaire de l'économie internationale et le prix de revente des métaux récupérés en déchèteries par exemple, a baissé de moitié.

Dépenses en hausse, recettes en baisse, cela explique une augmentation de deux euros par habitant.

Jean-Jacques REMY rappelle que les gros cartons d'emballage et les papiers (journaux, prospectus) sont plus facilement revalorisés et plus rentables pour le SIRTOM, s'ils sont déposés dans une benne de la déchèterie que s'ils sont ramassés dans les bacs jaunes en collecte porte à porte.

Avenir de la Communauté de communes :

Pour clôturer ce conseil municipal, Monsieur le Maire, également président de la communauté de communes des vallons d'Anizy, résume la réunion de la commission départementale de coopération intercommunale. Il confirme la décision du Préfet de marier les deux CCVA. Le premier janvier 2017, la communauté de communes des vallons d'Anizy et celle du val de l'Ailette devront fusionner. Il précise cependant que si la CCV Anizy rejoint en totalité ce mariage, ce n'est pas les cas de la CCV Ailette dont plusieurs communes sont retirées et rattachées à une autre intercommunalité. Le mariage sera ainsi plus équilibré en nombre d'habitants comme en nombre de communes.

Prochain conseil :

La date du prochain conseil reste fixée au mardi 3 mai 2016 à 19h30.

La séance est levée à 22h10.

Ainsi fait et délibéré, ont signé les membres présents.

Le Secrétaire de Séance
Jean-Louis DUROS



Le Maire
Francis KOCK



